



Procédure d'introduction d'un salarié étranger

Par **Abdelfattah**, le **11/08/2015** à **18:58**

Bonjour tout le monde,rnrnJe suis ingénieur-chef de projet informatique dans une banque marocaine. En 2013 j'ai décroché une offre d'embauche CDI à paris, et suite à mon accord, mon future employeur a entamé la procédure d'introduction auprès de la DDTE pour obtention du permis de travail. Après deux mois, mon futur employeur m'a informé que la procédure d'introduction a été achevée de son coté et que je dois aller à l'OFII (office français de l'immigration et de l'intégration) au Maroc pour pouvoir valider la procédure de mon coté, à ce moment j'avais déjà pris la décision de désister suite à des contraintes familiales très fortes. rnrnQuestion: est-ce-que je peux lancer à nouveau une procédure d'introduction avec un autre employeur situé toujours à paris.rnrnJe reste à votre disposition si vous avez besoin de plus de détails.rnrnMerci beaucoup.